

Bulletin municipal

MILHARS

Jun 2019

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél. 05 63 56 33 08

Email : mairiedemilhars@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, vendredi : de 8h30 à 12h30

Sommaire :

Edito

Du côté du budget

Informations municipales

Un peu de civisme

Gros plan sur ...

Etat civil

Coin photos



Edito



L'équipe municipale est dans sa dernière année de mandat. Comme nous nous y étions engagés, dans un contexte difficile, nous avons tenu nos projets et certains d'entre eux vont aboutir en 2019. Depuis quelques mois, l'équipe du fleurissement a créé des journées citoyennes, baptisées journée du cœur. Des bénévoles renforcent et allègent le travail des agents communaux, surtout en cette période où tous les espaces verts sont à entretenir, sans désherbant le travail est plus long et plus difficile qu'avant. Notre budget 2019 fait l'objet de résultats satisfaisants autant en fonctionnement qu'en investissement. Les sommes épargnées nous permettent l'engagement de travaux sans alourdir la fiscalité.

Avec l'équipe communale, nous avons décidé de limiter le recours à l'emprunt pour retrouver une santé financière, en fonction des priorités, nous avons donc fait des choix et avons recherché un maximum de subventions pour chaque action entreprise.

Pour le multi service que nous voulons absolument réussir tant pour le développement, pour les besoins des habitants et pour notre commune, nous sommes en attente d'aides financières de l'Etat, de la Région et du Département. L'ensemble de ces aides s'élève à 70 % du budget global, achat et rénovation et le Leader apportera 10 % de plus pour atteindre une aide globale et définitive de 80 % maximum. Le Leader est un dispositif de financement européen qui vise à soutenir des projets innovants dans les territoires ruraux.

Autre projet important l'assainissement collectif dans la zone du vieux village. La zone de traitement aux roseaux se situera derrière le cimetière vers le Cambas. C'est là aussi un investissement lourd mais indispensable pour notre développement. Nous devons protéger nos sous-sols et répondre aux exigences écologiques et environnementales et bien sûr aux besoins des habitants. Le projet d'assainissement est soutenu par des aides financières du département à hauteur de 25 % et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 30 % mais, suite aux nouvelles données financières mises en place du gouvernement, Il a fallu « se faire entendre » pour récupérer cette dernière !

Tous nos projets ont besoin de soutiens solides pour nous permettre de créer des équipements structurants et nécessaires pour nos habitants. Il ne manque pas de travail et d'idées pour maintenir Milhars dans une dynamique mais ce sont bien souvent les possibilités financières qui freinent nos projets. Nous garderons le cap comme disent certains avec toujours la maîtrise des coûts.

Voilà quelques actions que nous menons à Milhars avec comme objectifs, en toute circonstance, le bien commun et l'intérêt général.

Pierre PAILLAS



Budget général 2019

LE BUDGET GENERAL communal 2019 s'élève à 338 101 € en baisse par rapport aux deux années précédentes où la commune a dû faire des travaux réglementaires de mise en conformité et des travaux d'habitabilité de logements. Ces travaux ont été réalisés avec le soutien de différentes collectivités territoriales qui nous ont aidé par leurs subventions. Ce sont 42 000€ d'autofinancement qui ont pu être dégagé pour ce budget 2019. Fidèle à son engagement de mandat, la municipalité continue à maîtriser son endettement et n'a pas voté de hausse des taxes relevant de sa compétence ni nouvel emprunt.

SECTION de FONCTIONNEMENT

Sur un budget de 260 734 €, les frais de personnel représentent près de 29,4%, les charges à caractère général et autres charges de gestion courante représentent 32,55%, versements obligatoires à organismes divers (dont 4C) 13%, les charges financières 3%, réserve pour dépenses imprévues 6%. C'est un excédent de fonctionnement de 42 000 € qui a pu être dégagé et orienté vers la section investissement soit 16% du budget de fonctionnement.

SECTION d'INVESTISSEMENT

Sur un budget de 77 367 € il a été retenu une somme de 59 015 € pour réaliser différents travaux plus un montant de 11 700 € correspond au remboursement d'emprunts et dettes assimilées.

Investissements programmés en 2019 :

- 1 – Renouvellement des points lumineux basse consommation. Abonnement avec le SDET.
- 2 – Aménagement du carrefour du Ségalar vers le Péchadou
- 3 – Renouvellement du matériel communal (désherbage thermique, débroussailleuse...)
- 4 – Extension du cimetière et achat de terrain sur le Cambas
- 5 – Achat d'une auto laveuse du sol de la salle des fêtes
- 6- Travaux sur le chauffage de la salle communale.

Montant des investissements : 59 015 € subventionnés à hauteur de 21 740 €



BUDGET de l'EAU 2019

Ce budget est désormais distinct du budget général et la gestion autonome de la production de l'eau par la municipalité nécessite une comptabilité indépendante. Son montant est de 163 957 €

SECTION de FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement s'élève à 54 770 €.

Les dépenses couvrent les frais de personnel, charges financières de 3 emprunts en cours pour 60 000€, les taxes et droits de passage pour 37 722 €.

Les recettes sont celles provenant des abonnements et de la consommation relevée aux compteurs pour 48099€.

La surveillance continue du réseau par les fuites constatées permet d'avoir un rendement de 75% malgré sa vétusté. L'employé communal est affecté à ce budget pour la moitié de son activité en régie pour la commune.

SECTION d'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement s'élève à 109 187 €.

Les dépenses prévues comprennent :

- 1 – Opération liée au programme d'assainissement avant appel d'offre auprès d'entreprises de T.P.
- 2 – Réalisation d'une chambre de contrôle à La Saulaie sur conduite D600.

Informations municipales

EXTENSION du CIMETIERE

Comme annoncé dans un précédent bulletin, la municipalité envisageait dans un premier temps de reprendre des sépultures abandonnées dans le cimetière. Après enquête publique, seulement quatre sépultures semblent ne plus être entretenues par leur famille. Ce sont celles de : MASSOT, DELBOS, ALIES, LAJEUNIE (à vérifier)

Pour faire face à la demande de concession, la municipalité a décidé de procéder à une extension sur l'emplacement du parking actuel. 15 à 18 emplacements pourraient ainsi être mis à la disposition des Milharsais et Milharsaises, en concession temporaire dans un premier temps et selon la loi. Un réaménagement devant l'entrée de l'église devra être réalisé pour faciliter les manœuvres du fourgon mortuaire. Le socle et la statue de la vierge devront être déplacés. Une bande de terrain sera achetée au propriétaire du Cambas pour élargir la voie d'accès au cimetière et permettre le stationnement des voitures.

De plus en plus de défunts sont maintenant incinérés. Un columbarium de 8 niches va être réalisé dans le cimetière pour recueillir les urnes confiées à la commune par les familles.

Adressage

Comme la municipalité s'y était engagée, « l'adressage » (dénomination de la voirie et numérotation des habitations) a été réalisé.

Ce travail a duré deux ans et a été effectué selon quelques **principes** :

- ne pas utiliser de nom de personnes,
- respecter au maximum les appellations anciennes : Côte de Cargomiech, Chemin du Lavoir, ...ou géographiques Route de Cordes, de Lexos, de Vaour, de Montrosier,
- pour les voies récentes, il a été privilégié les noms en rapport avec la végétation : Vignes, Amandiers, Buis, Petit Bois, Chênes Chemin Vert, ...ou la nature : Chemin des 4 Vents ou Belsoulel, et quelques **contraintes réglementaires** :
- impossibilité d'utiliser la dénomination « Voie verte » réservée aux anciennes voies ferrées reconverties en chemins interdits aux véhicules à moteur,
- obligation de nommer « impasse » une voie sans issue,
- les numéros impairs se situent sur le côté gauche de la voie selon le sens du déplacement centre du village ou début de la voie vers l'extérieur de la commune. Vous trouverez en complément une copie d'un article de TIGÉO (Tarn Information Géographique) organisme qui supervise notre travail et fait la liaison avec l'IGN, les secours (pompiers et SAMU), le cadastre, ...article traitant des responsabilités et charges de la commune et des propriétaires.

La commission extra-municipale chargée de l'adressage

DESHERBEUR THERMIQUE :

Nous sommes à l'essai d'un désherbeur thermique pour éliminer les mauvaises herbes, pour cette année.

Le principe est simple puisqu'en approchant une source très forte de chaleur au-dessus des végétaux à éliminer, un choc thermique va se produire, sans brûlure des herbes. Ce sont les cellules des plantes qui vont être atteintes et anéanties par ce coup de chaleur.

Cet appareil remplace le désherbage chimique aux pesticides. Il ne pollue pas la terre mais son efficacité reste encore à prouver. Il est de plus très gourmand en gaz.

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais

LE SCoT

Le 4 Mars 2019, le Schéma de Cohérence Territoriale du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais a été approuvé par le conseil du syndicat mixte. Cette ultime étape de l'élaboration du SCoT vient conclure 5 ans de travaux sur ce territoire de 70 communes au Nord-Est du Tarn. Ce document stratégique vise un développement harmonieux du territoire pour les 20 prochaines années. Il permet de mettre en cohérence les projets des communes et de définir un juste équilibre entre protection du cadre de vie et projets de développement. Habitat, développement économique, touristique, mais aussi préservation de l'agriculture et des paysages, sont autant de thèmes abordés dans le cadre du SCoT. Il conviendra de traduire les objectifs du SCoT dans les documents d'urbanisme des communes (PLU intercommunal de la 4C et carte communale de Milhars) qui disposeront d'un délai d'un à trois ans pour se rendre compatibles.



Un peu de civisme

NOS ANIMAUX DE COMPAGNIE

“Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive”

NUISANCES SONORES



Afin de respecter le repos et la tranquillité de chacun et la bonne entente entre tous dans la commune, un rappel des règles d'utilisation des engins à moteur thermique (tondeuse, tracteur pelouse, tronçonneuse, motoculteur, débroussailleuse,...) semble nécessaire.

Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage **interdit d'utiliser des outils de jardinage et de bricolage bruyants en dehors de ces créneaux :**

- en jour ouvrable : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- le dimanche et jours fériés : de 10h00 à midi.
-

MERCI DE PENSER AUX AUTRES

En demandant à chacun un effort pour la convivialité et le bien être dans le village.

UTILISATION DE LA DECHETERIE

Déchets verts

La déchetterie de la commune n'est pas équipée pour traiter une grande quantité de déchets verts. Elle peut accepter des déchets **emballés dans un sac fermé** mais ne peut recevoir des remorques voire des bennes. Ces déchets doivent être vidés **directement à la décharge route de Vaour**.

De plus, la politesse est de mise avec les employés communaux même s'ils font remarquer aux utilisateurs que les déchets qu'ils apportent ne sont pas admis !

Dans l'espoir que ce dernier rappel sera entendu car nous ne souhaitons pas devoir en arriver à refuser tous les déchets verts et obliger chacun à utiliser la déchetterie des Cabannes.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre civisme.

Le groupe du fleurissement de Milhars a multiplié ses activités depuis le début de l'année !

La volonté des bénévoles et élus qui y participent est de recréer du lien entre les habitants de notre commune : lien social, lien intergénérationnel, lien amical, lien de solidarité, de convivialité.....

Si au départ le groupe du fleurissement a été créé afin d'aider la commune à fleurir et entretenir les espaces verts du village, son rôle s'est étendu vers une dynamique de bien vivre ensemble.

Vous pouvez tous nous y rejoindre et participer, chacun peut y trouver une place....et plus on est de fous , plus on rit. En effet, la magie veut que plus le nombre de personnes joyeuses, généreuses et positives est important, plus la joie de chacun augmente et la joie est la manifestation de notre puissance vitale, alors cultivons la joie.

10 Février 2019 : Fête de l'Osier

Beaucoup d'affluence, cette année encore pour la 11ième Fête de l'Osier. Le succès se confirme et cette journée autour de la Saulaie et de l'Osier fait l'unanimité sur tout le territoire.

Cette année, exposition participative sur le changement climatique et nos engagements pour sauver notre planète (n'oubliez pas qu'elle est Unique !) ; la participation des enfants de l'école de Milhars a été active et reconfortante, nous les en remercions.

Merci aussi à tous les bénévoles qui ont œuvré ensemble pour la réussite de cette journée.

22 Février 2019 : 1^{er} Vendredi du cœur

Après l'expérience conviviale de la Fête de l'Osier et pour cultiver cette dynamique, les bénévoles du Groupe du Fleurissement ont souhaité se retrouver régulièrement pour travailler ensemble et pour la commune.

Ainsi sont nés les Vendredi du Cœur : tous les derniers vendredis du mois, rendez-vous à 8h30 à la petite salle : autour d'un café nous nous répartissons des tâches par petit groupes et après l'effort le réconfort : apéro et auberge espagnole, le tout avec beaucoup de bonne humeur...

- Nettoyage du jardin du futur Multi services.
- Travaux dans la Saulaie et sur l'ensemble des espaces verts
- Nettoyage du Jardin Mercadier, de la grange et la cave,,,...

14 Mars 2019 : Baptême des arbres par les enfants de l'école

Les 25 arbres plantés à l'automne dans la Saulaie en remplacement des peupliers ont été baptisés par les enfants de l'école. Chaque enfant a adopté un arbre et posé une ardoise avec le nom de l'arbre et son prénom. Chacun devient ainsi responsable d'un arbre qui va grandir en même temps que lui et devenir son ami.

13 Avril 2019 : Respouchounade

Une autre journée conviviale et de partage.

Cueillette le matin et repas en soirée entièrement consacré aux fameux respouchous.

Cuisinés sous toutes leurs formes, ce fut un vrai délice.

Cette plante appelée dans le Tarn « Respouchous » est un Tamier commun ou Herbe aux femmes battues. Les jeunes pousses sont consommées comme des asperges sauvages. La racine était employée pour soigner les contusions et meurtrissures, d'où son nom populaire d'herbe aux femmes battues ».

18 Mai 2019 : Fleurissement du village

Matinée de plantations sur le pont, autour de la Mairie et de la Poste.

Le pont se colore de pourpre, mauve et jaune, Mairie et Poste se parent de rouge.

Malgré le temps menaçant, nous étions nombreux et après l'effort rencontre autour d'un apéro et de saucisses grillées.

Merci à tous.

22 Juin 2019 : Feu de la St Jean

Encore un rendez-vous réussi.

Après la Kermesse de l'école l'après-midi, le Groupe du fleurissement a organisé pour la 2^{ième} fois un apéritif musical, une auberge espagnole et un grand feu de la St Jean.

Cette tradition du Feu de la St Jean (pour St Jean Baptiste) fête le solstice d'été et est liée au culte du soleil qui était au rendez-vous.

A 22h, le bûcher allumé a embrasé un épouvantail et les villageois de tous âges ont dansé autour du feu jusqu'à pas d'heure.

Merci à la municipalité qui a offert fouace et vin blanc.

Et à l'année prochaine !

Gros plan sur***



Premier vote, premier engagement,,,

Félicitations Kim

Kim BOURDONCLE



O'méloko est un nouveau service proposé à tous ceux qui souhaitent consommer local, de saison et en circuit court ! Ce groupement de producteurs et consommateurs propose des paniers de produits locaux, à commander en ligne et à retirer dans un point retrait dans le nord du Tarn. Chaque semaine, il suffit de se connecter sur www.omeloko.fr. De nombreux produits fermiers sont disponibles (légumes de saison, œufs, pain, fromages, viandes, pâtes fraîches, miel, sirops, pesto, sauces...). Le règlement s'effectue en ligne par carte bancaire avant le mardi soir. Les paniers sont ensuite à récupérer le jeudi soir, dans un des nombreux points retraits sur le territoire. A Milhars, c'est au Jardin des Bastides que vous pouvez récupérer votre panier le jeudi entre 16h et 18h. O'méloko a aussi des points retraits à Cordes sur Ciel, Vaour, Itzac, Albi, Gaillac, Laguëpie et aux Cabannes. Avec O'méloko, il n'y a pas d'intermédiaire ! Ce sont les producteurs qui s'occupent de tout (mise en ligne des produits en vente, préparation des commandes, livraisons en point retrait...). La vente en ligne leur permet d'aborder une nouvelle clientèle désireuse de consommer local, mais qui n'a pas la possibilité ou le temps de faire le marché du village (travailleurs, famille avec des jeunes enfants...). Ils sont 20 paysans ou artisans sur le territoire cordais et les causses alentours. Certains d'entre eux produisent en bio, d'autres non, chacun est libre dans le choix de son label. Toutefois ils sont sensibles à la dimension des fermes présentes à O'méloko, c'est à dire avec des surfaces permettant la place à tous. Ils partagent l'envie de produire pour nourrir, d'être autonome dans leur travail et fier de la qualité et du goût de leurs produits ! Découvrez les produits et producteurs d'O'méloko sur le site internet www.omeloko.fr ou sur www.facebook.com/omeloko/.

PHOTOS

Les vendredis du coeur



Les producteurs d'Oméloko



Fête de l'osier



Feu de la saint Jean



respouchounnade



MARIAGE

- 10/11/2018 Max CECCHINI et Nicole BROS
- 01/06/2019 Thierry ESCANDE et Bérangère CAFFIN

DECES

- 14/09/2018 Annie BOILLON veuve FAVAREL
- 09/11/2018 René FRICOU
- 01/01/2019 Suzanne JACOB veuve GALERA
- 13/01/2019 Gérard MASSALA
- 02/01/2019 Pierre GAYRAL
- 08/04/2019 Jack SMITH
- 08/06/2019 Brigitte GINIEYS épouse SABATE



La poste- Office de tourisme : Tél : 05 63 56 36 90 du lundi au vendredi : de 9h à 11h45

Boulangerie Bedel ambulant : Tél : 05 63 65 46 33 le mardi, jeudi et dimanche à 10h15 place de la mairie

Assistance sociale : Les assistances sociales sur le secteur de Cordes-Vaour effectuent leur permanence à l'Espace de Vie Sociale le mercredi matin sur RDV au 05 63 77 31 00

Maison de Services au Public : Maison de la communication 33, promenade de l'autan 81170 Les Cabannes
Tél : 05.63.56.11.98 Mail : msap.4c@orange.fr

Communauté des Communes du Cordais et du cause (4C) Tél : 05 63 56 07 02

Gare Cordes-Vindrac : Tél : 05 63 56 05 64

Retrouvez sur le site du village de Milhars – Tarn , à l'adresse : www.milhars.com de nombreuses informations sur les activités , le patrimoine, l'histoire du village, des biographies de personnes qui se rattachent au village et autres récits autour de Milhars, Le bulletin municipal sera mis en ligne sur ce site et pourra être consulté par tous ceux qui n'auront pas reçu le bulletin municipal en version papier dans leur boîte aux lettres . Dites -le à vos proches , à vos amis qui sont intéressés par l'évolution de notre commune .

La commission Communication

